

“ En soutenant la FNEGE,
vous contribuez à
l'entrepreneuriat étudiant et à
la formation des managers de demain.

Grâce au soutien des entreprises, la FNEGE a multiplié ses services
à l'enseignement supérieur de gestion.

En nous versant une partie de votre taxe d'apprentissage,
c'est l'ensemble du secteur que vous faites grandir.



Jean-Marc JANAILLAC
Président

La FNEGE, Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises, est une fondation reconnue comme établissement d'utilité publique depuis mai 1968. Elle a pour mission de développer en France l'enseignement supérieur de gestion et de le porter à un niveau d'excellence, et par le biais de son programme Pépité France, de favoriser l'entrepreneuriat dans le milieu étudiant.



Nos principales actions en 2018

1

Lancement de **FNEGE Médias**, le premier site francophone de vidéos labellisées, sur la recherche et l'enseignement en management.
www.fnege-medias.fr



2

Organisation du **Pépité France Challenge Étudiants-Entrepreneurs et Entreprises** pour mettre en lien les étudiants-entrepreneurs et les entreprises lors du Salon des Entrepreneurs.
www.pepите-france.fr/challenge-pepите-france



3

Parution de deux nouvelles études sur la transformation numérique des établissements et sur l'impact d'impact des écoles de management sur l'ensemble du territoire français.
www.fnege.org/publications/les-publication-de-la-fnege/etudes/nos-etudes

4

Organisation de la **Semaine du Management**, le forum des académiques et des professionnels du management, du 22 au 25 mai 2018 à Paris à l'occasion des 50 ans de la FNEGE.
www.management2018.fr



5

Parution de la troisième édition du baromètre FNEGE sur **les grandes interrogations des cadres dirigeants du secteur privé** en partenariat avec Médiamétrie.
www.fnege.org/nos-programmes/barometre-entreprise



Nos projets en 2019-2020

1

Organisation de **deux conférences « Hoche » réunissant professionnels et académiques** sous la forme de matinales, dont une en juin portant sur la cybersécurité.

2

Parution d'une nouvelle étude sur « **Les nouvelles pratiques de travail : quelles attentes ?** » coordonnée par François-Xavier DE VAUJANY (PSL, Université Paris-Dauphine) et Pierre-Yves GOMEZ (EM Lyon Business School).

3

Parution d'un ouvrage sur « **Les faces cachées de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneur** » en partenariat avec la Fondation MMA des entrepreneurs du futur.

4

Création d'un **Cercle des Entreprises** autour de la FNEGE regroupant les entreprises ou organisations intéressées par l'enseignement et la recherche en gestion en France.

www.fnege.org/le-reseau/cercle-des-entreprises



5

Lancement de **dîners de travail et d'échange avec les directeurs** des écoles de management avec la présence d'un invité d'honneur.

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

La FNEGE est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage sur la partie Hors quota (catégorie B).

La FNEGE est aussi habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage à titre dérogatoire (26% du Hors quota ou Barème). Ces 26% peuvent être entièrement prélevés sur la catégorie A.

Selon la réglementation en vigueur, la taxe doit être versée **avant le 28 février 2019** :

- Soit auprès d'AGIRES/AGEFOS PME, partenaire de la FNEGE (cet organisme collecteur peut se charger pour vous de l'intégralité des formalités administratives).

Vous pouvez également calculer et payer votre taxe d'apprentissage en ligne :

<https://www.facilitaxe.com/AGIRES/Accueil.aspx>

- Soit par l'intermédiaire de tout autre organisme collecteur

Merci d'indiquer sur le bordereau :

FNEGE : UAI 075001AA - 2 avenue Hoche - 75008 Paris

Pour toutes précisions, contacter :

Maëlle Brumard à brumard@fnege.fr ou au **01 44 29 93 68**

www.fnege.org/taxe-d-apprentissage